

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Cinquantième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 15 – 19 mars 2004

Interprétation et application de la Convention

QUOTAS D'EXPORTATION

Les deux documents ci-joints concernant le point 22 de l'ordre du jour, Quotas d'exportation, sont envoyés à la demande de l'organe de gestion de l'Allemagne. Ils ne sont disponibles qu'en anglais.